



BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE

ATTESTATION RELATIVE AUX COMPTES DE CORRESPONDANTS BANCAIRES POUR LES BANQUES ÉTRANGÈRES

[NUMÉRO DE CONTRÔLE DE L'OMB 1506-0043]

Les renseignements contenus dans la présente attestation sont jugés conformes aux articles 5318(j) et 5318(k) du titre 31 du United State Code, tels qu'ils ont été ajoutés au titre des articles 313 et 319(b) de la USA PATRIOT Act de 2001 (droit public des États-Unis 107-56).

Cette attestation doit être remplie par toute **banque étrangère** détenant un **compte de correspondant bancaire** auprès d'une banque ou d'un courtier ou d'un négociant en valeurs mobilières des États-Unis (une **institution financière couverte**, telle que définie au titre 31 1010.605(e) du Code of Federal Regulations). Les entités autres que les banques étrangères n'ont pas à remplir cette attestation.

Une **banque étrangère** est une banque constituée en vertu d'un droit étranger et située à l'extérieur des États-Unis (voir la définition au titre 31 1010.100(u) du Code of Federal Regulations). Une **banque** comprend des bureaux et des centres bancaires, de même que des agences de banques commerciales ou des sociétés de fiducie, des banques privées, des banques nationales, des institutions d'épargne, des coopératives d'épargne et de crédit et d'autres organisations à charte régies par le droit bancaire et supervisées par les contrôleurs bancaires d'un État quelconque (voir la définition au titre 31 1010.100(d) du Code of Federal Regulations¹).

Un **compte de correspondant bancaire** auprès d'une banque étrangère est un compte créé pour recevoir des dépôts d'une banque étrangère, pour effectuer des paiements ou tout autre décaissement au nom d'une banque étrangère ou pour gérer d'autres opérations financières liées à une banque étrangère.

Instructions spéciales pour les centres bancaires étrangers de banques américaines : Les centres bancaires et les bureaux d'une banque américaine situés à l'extérieur des États-Unis sont considérés comme une banque étrangère. Ces centres bancaires ou ces bureaux n'ont pas à remplir cette attestation pour ce qui est des comptes de correspondants bancaires auprès des centres bancaires et des bureaux américains de la même banque américaine.

Instructions spéciales pour couvrir plusieurs centres bancaires avec une seule attestation : Une banque étrangère peut remplir une seule attestation pour ses centres bancaires et ses bureaux situés à l'extérieur des États-Unis. L'attestation doit contenir une liste de tous les centres bancaires et bureaux qui sont couverts, de même que les renseignements requis à la section C pour **chaque** centre bancaire ou bureau qui détient un compte de correspondant bancaire auprès d'une institution financière couverte.

¹ Le terme « banque étrangère » exclut les banques centrales ou les autorités monétaires étrangères qui fonctionnent comme une banque centrale, de même les institutions financières internationales ou les banques de développement régionales établies en vertu d'un traité ou d'une entente internationale.

Utiliser les feuilles en pièce jointe, au besoin.

A. L'institution financière soussignée, **BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (CIBC)** (« banque étrangère ») atteste par les présentes ce qui suit :

B. Comptes de correspondants bancaires couverts par cette attestation :

Cocher **une** case.

- ☒ Cette attestation s'applique à **tous** les comptes établis pour la banque étrangère par les institutions financières couvertes.
- ☐ Cette attestation s'applique aux comptes de correspondants bancaires établis par _____ (nom des institutions financières couvertes) pour la banque étrangère.

C. Présence physique/société affiliée réglementée : Cocher **une** case et remplir les espaces vides.

- ☒ La banque étrangère maintient une **présence physique** dans un pays donné. Autrement dit :
- La banque étrangère possède un établissement à l'adresse suivante : **CIBC Square, 81 Bay St., Toronto, ON M5J 0E7**; elle y emploie au moins une personne à temps plein et tient des dossiers d'exploitation relativement à ses activités bancaires.
 - L'adresse ci-dessus se trouve au **CANADA**, où la banque étrangère est autorisée à exercer des activités bancaires.
 - La banque étrangère peut faire l'objet d'une inspection par le **Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)**, l'autorité bancaire ayant autorisé la banque étrangère à exercer des activités bancaires.
- ☐ La banque étrangère ne maintient de présence physique dans aucun pays, mais elle est une **société affiliée réglementée**. Autrement dit :
- La banque étrangère est une société affiliée à une institution de dépôt, une coopérative d'épargne et de crédit ou une banque étrangère qui maintient une présence physique à l'adresse suivante : _____, elle emploie à cet endroit au moins une personne à temps plein et tient des dossiers d'exploitation relativement à ses activités bancaires.
 - L'adresse indiquée ci-dessus se trouve _____ (insérer le nom du pays), où l'institution de dépôt, la coopérative d'épargne et de crédit ou la banque étrangère est autorisée à exercer des activités bancaires.
 - La banque étrangère est soumise à la supervision de _____ (insérer le nom de l'autorité bancaire), la même autorité bancaire qui réglemente l'institution de dépôt, la coopérative d'épargne et de crédit ou la banque étrangère.
- ☐ La banque étrangère ne maintient de présence physique dans **aucun** pays et **n'est pas** une société affiliée réglementée.

D. Utilisation indirecte des comptes de correspondants bancaires : Cocher la case pour attester ce qui suit.

☐ Aucun compte de correspondant bancaire tenu par une institution financière couverte ne peut être utilisé pour fournir indirectement des services bancaires à certaines banques étrangères. La banque étrangère atteste par la présente qu'elle n'utilise **aucun** compte de correspondant bancaire auprès d'une institution financière couverte pour fournir indirectement des services bancaires à une banque étrangère ne maintenant pas de présence physique dans un pays donné et n'étant pas une société affiliée réglementé.

E. Renseignements sur la propriété : Cocher la case 1 ou 2 ci-dessous, **le cas échéant**.

- ☐ 1. **Le formulaire FR-Y-7 figure au dossier.** La banque étrangère a remis à la Réserve fédérale le formulaire FR-Y-7 à jour et a inscrit ses renseignements sur la propriété à la section 4 de ce formulaire.
- ☐ 2. **Les actions de la banque étrangère sont cotées en bourse.** Les actions cotées en bourse sont des actions négociées en bourse ou sur marché hors bourse organisé, réglementé par un organisme de réglementation des valeurs mobilières, comme le précise l'article 3(a)(50) de la Securities Exchange Act of 1934 (Loi de 1934 sur les opérations de bourse) [titre 15 78c(a)(50) du United States Code].

Si **aucune** des cases 1 ou 2 n'a été cochée à la section E, remplir la partie 3 ci-dessous, **le cas échéant**.

- ☐ 3. La banque étrangère n'a pas de **propriétaire**, sous réserve des dispositions indiquées ci-après. Aux fins de la présente attestation, le terme « **propriétaire** » désigne toute personne qui, directement ou indirectement, (a) détient ou contrôle des valeurs mobilières avec droit de vote (toutes catégories confondues) ou tout autre intérêt avec droit de vote de la banque étrangère ou qui a le pouvoir de voter à 25 % pour de telles valeurs mobilières; (b) contrôle de quelque manière que ce soit l'élection d'une majorité des directeurs (ou des personnes exerçant des fonctions similaires) de la banque étrangère. Aux fins de la présente attestation, (i) le terme « **personne** » désigne toute personne, banque, société par actions, société de personnes, société à responsabilité limitée ou toute autre entité juridique; (ii) les termes « **valeurs mobilières avec droit de vote** » ou « **autres intérêts avec droit de vote** » désignent des valeurs mobilières ou autres intérêts qui donnent droit au détenteur de voter pour un directeur ou de choisir des directeurs (ou des personnes exerçant des fonctions similaires); (iii) les membres d'une même famille² doivent être considérés comme une seule et même **personne**.

² Par « membre d'une même famille », on entend les parents, le conjoint ou la conjointe, les enfants, les frères et sœurs, les oncles, les tantes, les grands-parents, les petits-enfants, les cousins germains, les enfants du conjoint, les beaux-frères et belles-sœurs et les beaux-parents, de même que le conjoint ou la conjointe de l'une ou l'autre de ces personnes. Pour déterminer les titres de participation d'une même famille, il faut prendre en compte les valeurs mobilières avec droit de vote de tout membre de la famille.

Nom	Adresse

F. Agent du traitement : Remplir ce qui suit.

La personne ou l'entité suivante : **avocat général associé ou avocat général (É.-U.), Banque Canadienne Impériale de Commerce** réside aux États-Unis à l'adresse suivante : **300 Madison Avenue, New York, NY, USA, 10017**, et est autorisée à accepter, au nom de la banque étrangère, la signification d'un acte de procédure du secrétaire au Trésor ou du secrétaire à la Justice des États-Unis en vertu de l'article 5318(k) du titre 31 du United States Code.

G. Généralités

La banque étrangère accepte par la présente d'aviser par écrit chaque institution financière couverte, auprès de laquelle elle détient un compte de correspondant bancaire, de tout changement dans les faits ou circonstances indiqués dans la présente attestation. L'avis doit être donné dans les 30 jours civils suivant un tel changement.

La banque étrangère reconnaît que chaque institution financière couverte, auprès de laquelle elle détient un compte de correspondant bancaire, peut fournir une copie de cette attestation au secrétaire au Trésor et au secrétaire à la Justice des États-Unis. La banque étrangère reconnaît, en outre, que les déclarations contenues dans la présente attestation peuvent être transmises à un ou plusieurs départements ou organismes des États-Unis afin de répondre aux exigences gouvernementales de tels départements ou organismes.

Je, **Michael Donovan**, atteste que j'ai lu et compris la présente attestation, que les déclarations faites dans la présente attestation sont complètes et exactes et que je suis autorisé à signer la présente attestation au nom de la banque étrangère.



Michael Donovan
 Chef, Lutte contre le blanchiment d'argent
 Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC)
 Signé ce 22^e jour de septembre 2025

Reçu et révisé par :

Nom : _____

Titre : _____

Pour : _____

[Nom de l'institution financière couverte]

Date : _____

[67 FR 60573, 26 sept. 2002]

Avis relatif à la Loi sur la réduction des formalités administratives

La charge de travail liée à la tenue des dossiers publics pour cette collecte d'informations est estimée à 20 heures en moyenne par réponse, y compris le temps consacré à l'examen des instructions, à la recherche des sources de données existantes, à la collecte et à la conservation des données nécessaires, ainsi qu'à l'achèvement et à l'examen de la collecte de renseignements. Une agence ne peut pas mener ou parrainer une collecte de renseignements, et une personne n'est pas tenue d'y répondre, à moins qu'elle n'affiche un numéro de contrôle de l'OMB valide. Le numéro de contrôle de l'OMB pour cette collecte de renseignements est 1506-0043. Vous pouvez soumettre des commentaires concernant cette estimation de la charge de travail ou tout autre aspect de cette collecte d'informations, y compris des suggestions pour réduire cette charge, en appelant le FinCEN Resource Center au 1 800 767-2825 ou en écrivant à l'adresse frc@fincen.gov. Vous pouvez également nous envoyer vos commentaires par courrier à l'adresse suivante : Policy Division, Financial Crimes Enforcement Network, P.O. Box 39, Vienna, VA 22183. Veuillez indiquer 1506-0043 dans le corps du texte.



Annexe A : Liste des centres bancaires CIBC à l'étranger

Centre bancaire CIBC à l'étranger	Adresse	Organisme de réglementation
Banque Canadienne Impériale de Commerce, centres bancaires de New York	300 Madison Avenue, New York, NY, USA	• Federal Reserve Bank of New York • Federal Reserve Bank of Chicago • New York State Department of Financial Services
Banque Canadienne Impériale de Commerce, centre bancaire de Chicago	120 South LaSalle Street, Chicago, Illinois, USA	• Federal Reserve Bank of Chicago • Illinois Department of Financial and Professional Regulation
Banque Canadienne Impériale de Commerce, centre bancaire de Londres	150 Cheapside, London, EC2V 6ET, England, UK	• Financial Conduct Authority (FCA) • Prudential Regulation Authority (PRA)
Banque Canadienne Impériale de Commerce, Singapour	One Raffles Place Office Tower 2 #12-61 Singapore 048616	• Monetary Authority of Singapore (MAS)
Banque Canadienne Impériale de Commerce, centre bancaire de Hong Kong	Suite 3602, Cheung Kong Center 2 Queen's Road Central, Hong Kong	• Hong Kong Monetary Authority (HKMA) • Hong Kong Securities and Futures Commission (SFC)
Canadienne Impériale de Commerce, centre bancaire de Sydney	Suite 4501, Level 45, Gateway Building 1 Macquarie Place, Sydney NSW 2000	• Australian Prudential Regulation Authority (APRA) • Australian Securities and Investment Commission (ASIC)



Annexe B : Liste des filiales importantes

Nom du client CIBC	Adresse	Organisme de réglementation
Gestion d'actifs CIBC inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario), M5J 0E7 Canada	Commissions provinciales et territoriales des valeurs mobilières
CIBC BA Limitée	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario), M5J 0E7 Canada	Non réglementée par aucune autorité bancaire
Services Investisseurs CIBC inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario), M5J 0E7 Canada	Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)
Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario), M5J 0E7 Canada	Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)
Hypothèques CIBC inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario), M5J 0E7 Canada	Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)
Placements CIBC inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario), M5J 0E7 Canada	Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)
Compagnie Trust CIBC	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario), M5J 0E7 Canada	Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)
Marchés mondiaux CIBC inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario), M5J 0E7 Canada	Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI)
CIBC Wood Gundy Services financiers inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario), M5J 0E7 Canada	Organismes provinciaux et territoriaux de réglementation des courtiers d'assurance
CIBC Wood Gundy Services financiers (Québec) inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario), M5J 0E7 Canada	Autorité des marchés financiers (Québec)
INTRIA Items inc.	81 Bay Street, CIBC Square, Toronto (Ontario), M5J 0E7 Canada	Non réglementée par aucune autorité bancaire
CIBC Australia Ltd.	Suite 4501, Level 45, 1 Macquarie Pl, Sydney NSW 2000 Australia	Australian Securities and Investment Commission (ASIC)
CIBC Capital Markets (Europe) S.A	K2 Dolce, Building D1, 2C Rue Albert Borschette, K2D1 Luxembourg – 1246, Luxembourg	Commission de Surveillance du Secteur Financier - CSSF
CIBC Cayman Holdings Limited	Monaco Towers, 11 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2382, Grand Cayman KY1 1105	Non réglementée par aucune autorité bancaire
CIBC Cayman Bank Limited	Monaco Towers, 11 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2382, Grand Cayman KY1 1105	Cayman Islands Monetary Authority (CIMA)
CIBC Cayman Capital Limited	Monaco Towers, 11 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2382, Grand Cayman KY1 1105	Non réglementée par aucune autorité bancaire
CIBC Cayman Reinsurance Limited	Monaco Towers, 11 Dr. Roy's Drive, P.O. Box 2382, Grand Cayman KY1 1105	Cayman Islands Monetary Authority (CIMA) – Insurance Division
CIBC Investments (Cayman) Limited	Monaco Towers, 11 Dr. Roy's Drive,	Non réglementée par aucune autorité

Nom du client CIBC	Adresse	Organisme de réglementation
	P.O. Box 2382, Grand Cayman KY1 1105	bancaire
CIBC Caribbean Bank Limited	Michael Mansoor Building, Warrens, St. Michael, Barbados	Central Bank of Barbados
CIBC Fund Administration Services (Asia) Limited	Suite 26, Level 19, Two International Finance Centre, 8 Finance Street, Central, Hong Kong	Non réglementée par aucune autorité bancaire
CIBC Caribbean Bank (Bahamas) Limited	CIBC Caribbean Financial Centre, Shirley Street, Nassau, Bahamas	Central Bank of The Bahamas
Sentry Insurance Brokers Ltd.	First Caribbean International Bank Financial Centre, Shirley Street, Nassau, Bahamas	Non réglementée par aucune autorité bancaire
CIBC Caribbean Bank (Barbados) Limited	Michael Mansoor Building, Warrens, St. Michael, Barbados	Central Bank of Barbados
CIBC Caribbean Bank (Cayman) Limited	CIBC First Caribbean House 25 Main Street, PO Box 694, George Town, Grand Cayman KY1- 1107, Cayman Islands	Cayman Islands Monetary Authority (CIMA)
CIBC Caribbean Bank (Jamaica) Limited	23 -27 Knutsford, Boulevard, Kingston 5, Jamaica	Bank of Jamaica
CIBC Caribbean Bank and Trust Company (Cayman) Limited	CIBC First Caribbean House 25 Main Street, PO Box 694, George Town, Grand Cayman KY1- 1107, Cayman Islands	Cayman Islands Monetary Authority
CIBC Caribbean Bank (Trinidad and Tobago) Limited	74 Long Circular Road, Maraval, Trinidad and Tobago	Central Bank of Trinidad and Tobago Trinidad and Tobago
CIBC Caribbean Trust Company (Bahamas) Limited	Goodman's Bay Corporate Centre. West Bay Street, P.O. Box N-3933, Nassau, The Bahamas	Central Bank of The Bahamas
CIBC Caribbean Wealth Management Bank (Barbados) Limited	Michael Mansoor Building, Warrens, St. Michael, Barbados	Central Bank of Barbados
CIBC World Markets (Japan) Inc.	15F Roppongi Hills Mori Tower, 6-10-1 Roppongi, Minato-ku, Tokyo 106-6115, Japan	Financial Services Agency (FSA) Japan